

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-18

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty

**REHABILITATION DE LA DEMI-PENDION
DU COLLEGE JEAN LACAZE
A GRISOLLES**

**Avenant n° 1 au marché n°
Marché n° 16/13 - Lot n° 5 : Equipement de cuisine
Société THIRODE**

**Avenants n° 2 aux marchés n°
Marché n° 12/13 - Lot n° 1 : Maçonnerie/ Gros oeuvre
Entreprise LUVISUTTO
Marché n° 15/13 - Lot n° 4 : Electricité-Sécurité Incendie
Entreprise FAUCHE**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises et des marchés de travaux ont été conclus, concernant la réhabilitation de la Demi-Pension du Collège Jean LACAZE à GRISOLLES.

Les présents avenants qui ont été examinés par la Commission d'Appel d'offres du 14 octobre 2013 ont pour objet :

- l'augmentation du montant du marché
- l'introduction de prix nouveaux

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 16/13 (**Lot n° 5 : Equipement de cuisine**) et les avenants n° 2 aux marchés n° 12/13 (Lot n°1 – Maçonnerie/Gros oeuvre) et n° 15/13 (**Lot n° 4 : Electricité - Sécurité Incendie**), concernant la réhabilitation de la Demi-Pension du Collège Jean LACAZE à GRISOLLES.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 octobre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants aux marchés suivants concernant la réhabilitation de la demi-pension du Collège Jean Lacaze à Grisolles :

Avenant n° 1 – marché n° 16/13 – Lot n° 5 : Equipement de cuisine – Société THIRODE

Le montant du marché passe de 171 000,00 € HT (204 516,00 € TTC) à 172 053,00 HT (205 775,39 € TTC) représentant une augmentation de 1 053,00 € HT (1 259,93 € TTC) soit 0,62 %.

Avenant n° 2 - marché n° 12/13 – Lot n° 1 : Maçonnerie/Gros oeuvre – Société LUVISUTTO

Le montant du marché passe de 124 841,59 € HT (149 310,54 € TTC) à 134 997,14 HT (161 456,58 TTC) représentant une augmentation de 10 155,55 € HT (12 146,04 € TTC) soit 8,13%.

**Avenant n° 2 - marché n° 15/13 – Lot n° 4 : Electricité -Sécurité Incendie –
Société FAUCHE**

Le montant du marché passe de 60 314,26 € HT (72 135,86 € TTC) à 63 414,77 € HT (75 844,06 € TTC) représentant une augmentation de 3 100,51 € HT (3 708,21 € TTC) soit 5,14 %.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,